

CONDITIONS D'INSCRIPTION SPÉCIFIQUES À L'ESM/CPGE

Références :

- Arrêté du 30 août 2021 relatif aux épreuves sportives.
- Arrêté du 21 novembre 2022 relatif aux concours d'admission à l'ESM de ST-CYR.
- Circulaire N°501706/ARM/RH-AT/PRECJ/BC/NP du 06/12/2023.

Du **09 décembre 2023** au **16 janvier 2024** – **17h00** : Inscription aux concours auprès de la banque d'épreuves de la filière présentée.

Pour être autorisés à concourir, TOUS les candidats doivent confirmer leur inscription en transmettant la fiche individuelle pour le contrôle élémentaire (FICE) complétée + une copie de l'acte de naissance intégral **ou** une copie intégrale du livret de famille à concours.rdt@gmail.com avant le **08/02/2024 minuit**.

La FICE est disponible sur le site de l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC):
<https://www.terre.defense.gouv.fr/amsc/recrutement-esm-concours>

Vous êtes déclaré **ADMISSIBLE** :

Candidat issu d'un lycée civil

- 1) A la réception du message de convocation, vous devez renseigner et renvoyer le questionnaire préalable à l'engagement dans les armées (QSPE) à l'antenne médicale de Saint-Germain-en-Laye dans les plus brefs délais:
cma02-am017-prise-de-rdv.trait.fct@intradef.gouv.fr

Le QSPE est disponible sur le site de l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) :

<https://www.terre.defense.gouv.fr/amsc/recrutement-esm-concours>

- 2) Répondre au message de convocation aux épreuves orales et sportives d'admission.
- 3) Vous serez convoqué la veille des épreuves d'admission à 08h30 à la 17^{ème} antenne médicale Base des Loges, 8 avenue du Président Kennedy à Saint-Germain-en-Laye (78100) pour passer votre visite d'expertise médicale initiale (VEMI).
- 4) Présenter lors de votre convocation aux épreuves orales et sportives, le certificat médical mentionnant **l'aptitude à la pratique des épreuves sportives du concours de l'ESM**.

Candidat issu d'un lycée militaire de la Défense

- 1) Vous devez passer votre VEMI au sein de l'antenne médicale soutenant votre lycée avant les épreuves orales et sportives d'admission.
- 2) Répondre au message de convocation aux épreuves orales et sportives d'admission.
- 3) Présenter lors de votre convocation aux épreuves orales et sportives le certificat médical mentionnant **l'aptitude à la pratique des épreuves sportives du concours de l'ESM**.